



Politique de stationnement à Saint-Saphorin (Lavaux) Nouvelles règles dès le 6 février 2026

Une nouvelle politique de stationnement sera mise en œuvre dès le 6 février 2026. À partir de cette date, le territoire communal sera divisé en deux zones de stationnement; le Bourg et Lignièrès.

Cette nouvelle politique vise avant tout à faciliter l'accès au stationnement pour les habitants du Bourg. Une application dédiée à la délivrance des macarons et des autorisations journalières permettra de simplifier les démarches. Elle offrira également à l'APOL un moyen efficace de contrôler les véhicules stationnés.

Le territoire communal est divisé en deux zones :



Zone Bourg



Stationnement payant



Maximum 3 heures
de 07h00 à 22h00



7 jours sur 7



Excepté macaron



Zone Lignièrès



Stationnement avec disque



Maximum 5 heures
24 heures sur 24



7 jours sur 7



Excepté macaron

HORODATEURS

Le Bourg sera doté de trois horodateurs, répartis entre la route du Lac, l'amont du chemin Neuf et l'aval du chemin du Chapon.

Ces horodateurs solaires seront équipés de caissettes à monnaie et permettront également le paiement par carte ainsi que via plusieurs applications mobiles.

Première heure gratuite
CHF 1.50 la deuxième heure
CHF 4.50 les trois heures

La première heure de stationnement doit être validée, soit directement sur l'horodateur, soit via l'application dédiée, même si cette heure est gratuite.